

Votre enfant entre en classe de 6e

La procédure d'affectation en 6^{ème} **dans un collège public** sera traitée par l'application nationale Affelnet 6^e. Cet outil, validé par la CNIL, permet un traitement départemental des **affectations dans les collèges publics** sur la base des vœux et demandes de dérogation de la carte scolaire formulés par les familles, et des capacités d'accueil des établissements.

. Votre enfant est actuellement scolarisé en classe de CM2 dans une école publique du Loir-et-Cher

La procédure d'affectation et éventuellement de demande de dérogation de la carte scolaire s'effectuera en collaboration avec la directrice ou le directeur de l'école de votre enfant, qui vous remettra les documents (volets 1 et 2) à compléter.

. Votre enfant est actuellement scolarisé en classe de CM2 dans une école privée sous contrat du Loir-et-Cher

Vous pourrez vous rapprocher à partir du 23 mars 2026 de la directrice ou du directeur de l'école privée fréquentée en vue d'obtenir les documents (volets 1 et 2) à compléter. Ces documents complétés et signés seront ensuite transmis par l'école à la division des élèves (DIVEL) de la direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN). Les dossiers seront intégrés dans l'application Affelnet 6^{ème}.

. Votre enfant est actuellement scolarisé en CM2 dans un autre département et vous emménagez en Loir-et-Cher à la prochaine rentrée

. Votre enfant est instruit à domicile ou est inscrit au cours du CNED et vous souhaitez une inscription dans un collège

Vous devez prendre contact avec la division des élèves (DIVEL) en vue d'obtenir les documents à compléter qui seront à retourner avant le 07 mai 2026.

Contact DIVEL : divel41@ac-orleans-tours.fr